



CONSEIL DE DIRECTION RELEVÉ DE DÉCISIONS de la séance du 12 décembre 2011

Le Conseil de direction, réuni le lundi 12 décembre 2011 à 8h30 en salle François-Goguel :

- a adopté par 13 voix pour et 8 abstentions, une résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 :

« Les droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 sont fixés aux montants suivants :

Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013)	
Formations menant aux diplômes propres à l'IEP de Paris ⁽¹⁾ Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°1 Tableau n°2
Auditeurs libres (semestre)	Demi-tarif sur Tableau n°2
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	

⁽¹⁾ sauf exceptions prévues dans les conventions relatives aux doubles diplômes

1- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement			
	Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
	Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus	6 300
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	5 300
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	4 680
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	3 780
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	2 880
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999	1 980
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999	540
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0



2- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement				
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €		Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité Collège universitaire en €	Droits de scolarité Master en €
Résidence fiscale hors Union européenne		na	9 800	13 500
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus	9 800	13 500
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333	7 900	11 400
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999	6 400	9 500
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999	5 300	8 000
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999	4 240	6 440
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999	3 180	4 760
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999	2 100	3 300
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333	1 980	2 660
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999	1 100	1 840
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999	540	920
jusqu'à 36 999		0 - 12 333	0	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale		na	0	0

Pour l'année 2012-2013, seuls les deux montants des droits correspondant aux tranches supérieures de tous les barèmes ont été réévalués. Tous les autres montants sont restés identiques aux montants de l'année 2011-2012.

- a adopté par 16 voix pour et 5 abstentions, une résolution portant sur les montants des droits de scolarité pour l'année universitaire 2012-2013 :

Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013)	
Formations de l'IEP de Paris de préparation aux concours administratifs Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement	Tableau n°3 Tableau n°4
Exonération totale pour les boursiers de l'enseignement supérieur sur critères sociaux	



3- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants inscrits en 2008-2009 ou antérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	6 300
Résidence fiscale Union européenne	129 000 et plus	43 000 et plus
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	54 000 - 62 999	18 000 - 20 999
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	jusqu'à 47 999	jusqu'à 15 999
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

4- Droits de scolarité (année universitaire 2012-2013) en fonction du revenu brut annuel global déclaré du foyer fiscal Etudiants ayant effectué leur première inscription en 2009-2010 ou postérieurement		
Revenu global annuel pris en considération pour un ménage composé d'un couple et de deux enfants (3 parts fiscales) en €	Revenu annuel par part en €	Droits de scolarité en €
Résidence fiscale hors Union européenne	na	9 800
Résidence fiscale Union européenne	200 000 et plus	66 334 et plus
	129 000 - 199 999	43 000 - 66 333
	108 000 - 128 999	36 000 - 42 999
	90 000 - 107 999	30 000 - 35 999
	75 000 - 89 999	25 000 - 29 999
	63 000 - 74 999	21 000 - 24 999
	58 000 - 62 999	19 334 - 20 999
	54 000 - 57 999	18 000 - 19 333
	48 000 - 53 999	16 000 - 17 999
	37 000 - 47 999	12 334 - 15 999
jusqu'à 36 999	0 - 12 333	0
Elèves boursiers selon les critères du CROUS (échelons 0 à 6) ou de la FNSP ou ayant obtenu une exonération de la commission d'aide sociale	na	0

Pour l'année 2012-2013, seuls les deux montants des droits correspondant aux tranches supérieures de tous les barèmes ont été réévalués. Tous les autres montants sont restés identiques aux montants de l'année 2011-2012.



- a adopté à l'unanimité, une résolution portant sur les taux des rémunérations des services des procédures d'entrée :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les candidats aux **procédures d'entrée** à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants pour les procédures de l'année **2013** :

- exonération totale pour les boursiers (de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur)
- inscription aux procédures d'entrée nationales **140 €**
- inscription aux procédures d'entrée internationales **90 €**

- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les droits de scolarité dus par les usagers inscrits en formation continue diplômante :

« Les taux des rémunérations des services de la Fondation dues par les usagers de l'Institut d'Études Politiques de Paris inscrits en **formation continue diplômante** sont fixés aux montants suivants :

Cycles diplômants,

Promotion des étudiants entrant en 2013 : tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle

Finance d'entreprise et marché de capitaux	19 200 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	19 200 €
Gestion et politiques de santé	17 100 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	17 100 €
Gestion publique	17 100 €
Sociologie de l'association et action dirigeante ⁽¹⁾	16 200 €
Management des médias	17 100 €
Gestion et politiques du handicap	17 400 €
Ressources humaines	19 200 €
Trajectoires dirigeants	25 600 €
Action stratégique et développement international	28 000 €
Communication	23 400 €
European sport governance ⁽¹⁾	-
Option coaching	5 400 €
Option tutorat anglais	2 700 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »



Cycles diplômants.

Promotion des étudiants entrant en 2012 : Tarifs pour l'ensemble de la durée du cycle	Tarifs votés le 14/12/2010	Tarifs révisés (inscrits au catalogue 2012)
Finance d'entreprise et marché de capitaux	18 200 €	18 600 €
Sociologie de l'entreprise et stratégie de changement	18 200 €	18 600 €
Gestion et politiques de santé	16 200 €	16 600 €
Politiques gérontologiques et gestion des EHPAD	16 200 €	16 600 €
Gestion publique	16 200 €	16 600 €
Sociologie de l'association et action dirigeante ⁽¹⁾	16 200 €	-
Management des médias	16 200 €	16 600 €
Gestion et politiques du handicap	16 200 €	16 900 €
Ressources humaines	18 200 €	18 600 €
Trajectoires dirigeants	24 900 €	24 900 €
Energy and global policies	25 800 €	Arrêté
Action stratégique et développement international	28 800 €	Non programmé
Décisions stratégiques	35 000 €	Arrêté
Communication	18 200 €	22 700 €
Management avancé	18 200 €	Non créé
European sport governance ⁽¹⁾	-	16 000 €
Option coaching	3 000 €	5 200 €
Option tutorat anglais	2 800 €	2 650 €

⁽¹⁾ Démarrage du cycle tous les deux ans

N.B. : « Cycle diplômant » est traduit en anglais par « Executive master »

Année universitaire 2012-2013 : tarifs annuels	Tarifs
Master of Public Affairs (MPA)	24 500 €
Master in Development Practice (MDP)	19 000 €
Master in Financial regulation	19 000 €
Master d'Expérimentation en Arts et Politique (MEAP)	15 000 €



- a adopté à l'unanimité une résolution portant sur les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'IEP de Paris :

«Les taux annuels des services de la bibliothèque pour les usagers extérieurs à l'Institut d'Études Politiques de Paris sont fixés aux montants suivants, pour l'année universitaire 2012-2013 :

Cartes de bibliothèque (Exonération totale pour les boursiers sur critères sociaux)		
Abonnés "1 semaine"	1 semaine	13 € ⁽¹⁾
Abonnés "étudiants"	1 mois	35 €
	3 mois	60 €
	6 mois	90 €
	1 an	115 €
Abonnés « enseignants / chercheurs »	1 mois	40 €
	3 mois	75 €
	6 mois	120 €
	1 an	180 €
Carte collective	1 an	350 €
Duplicata		18 €

⁽¹⁾ 1/2 tarif pour un renouvellement dans l'année

- a adopté le projet de budget 2012 de l'IEP de Paris par 14 voix pour, 5 voix contre et 2 abstentions :

« Le Conseil de direction de l'IEP de Paris donne un avis favorable à la proposition de budget 2012 de l'Institut d'Études Politiques de Paris présentée par l'Administrateur de la Fondation Nationale des Sciences Politiques ».

T. Pélereau

Michel Pélereau
Président du Conseil de direction de l'IEP de Paris

